

Lettre ouverte

Paris, le 19 novembre 2020

Monsieur le Premier ministre Jean Castex
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

Objet : 5 propositions des maires pour préserver les commerces de proximité

Monsieur le Premier ministre,

Au lendemain des annonces du 12 novembre 2020, nous regrettons que vous poursuiviez dans votre volonté de conserver la fermeture des petits commerces que vous qualifiez de « non essentiels ».

En tant que maires, nous l'avons dit, et nous vous le répétons : vous êtes en train de balayer d'un revers de main des dizaines d'années d'efforts pour revitaliser nos centres-villes et de villages, ce qui représente un gâchis financier énorme lorsque l'on connaît la masse de financements publics, de travaux, d'études qui ont eu pour but de conserver des centres-villes vivants, vecteurs de cohésion sociale, ou de les redynamiser.

En tant que relais des opinions de nos concitoyens, et dans un esprit de responsabilité, nous vous alertons une nouvelle fois sur l'incompréhension, partagée par les maires et leurs habitants, de ces mesures illisibles et vécues comme très injustes. Les effets psychologiques sur nos concitoyens sont de plus en plus sensibles notamment à l'approche des fêtes de fin d'année. Si la lutte contre la pandémie est une priorité absolue, ceux-ci ne peuvent pas être négligés.

Nous réagissons lorsque certaines mesures vont à l'encontre du bon sens et sont naturellement rejetées par nos concitoyens, perturbant leur adhésion à la lutte contre la propagation de la pandémie. Ce fut le cas pour les marchés alimentaires lors du premier confinement : les fermer pour favoriser les attroupements dans les grandes surfaces n'avait aucun sens.

En effet, les justifications pour que certaines branches de l'économie puissent perdurer, alors que d'autres doivent s'arrêter, ne peuvent reposer que sur des raisons sanitaires crédibles. En quoi est-il plus dangereux d'aller dans une librairie que d'aller chez le caviste ? En quoi les



magasins d'électronique sont-ils plus essentiels que les petits commerces tels que les fleuristes ou les coiffeurs ? Nul besoin d'être surdiplômé pour se faire cette réflexion et nombre de nos habitants nous le disent, car c'est leur vie quotidienne et leur moral qui est au plus bas. Qu'entendez-vous par « essentiel » : essentiel à quoi ? essentiel à qui ?

En réalité, nous assistons à une rupture d'égalité entre les différentes branches économiques. Certains peuvent travailler alors que d'autres en sont empêchés. C'est le cas des restaurateurs, des cafés, des bars, des commerces, qui font vivre nos villes ; mais aussi des métiers du sport, de la culture, et de l'évènementiel, entre autres exemples.

Or la logique du « quoi qu'il en coûte » voudrait que ceux qui ne peuvent travailler soient indemnisés afin de pouvoir sortir la tête de l'eau, et sauver ce qui est souvent l'entreprise d'une vie.

Mais l'indemnisation n'est pas à la hauteur : les quelques pansements ne sont pas à la mesure des blessures. Le dispositif d'aide par ailleurs est difficile à mettre en place et, de plus, le décalage entre les annonces et la réalité du terrain existe. Le coût des stocks perdus par un arrêt de l'activité devra être pris en compte puisqu'ils devront le payer en fin d'année.

Non seulement une indemnisation sera nécessaire vis-à-vis des commerçants, mais également vis-à-vis des pertes liées à ces fermetures et induites pour les communes et les intercommunalités (baisse de la CVAE, de la CFE, davantage de demandes d'aide sociales dans les CCAS...).

Si des commerces sont fermés, c'est par interdiction d'ouvrir de la part des autorités de l'Etat pour lutter contre la pandémie. La conséquence très concrète en est la perte d'activité, et donc de recettes, qui doivent être compensées. Elles pourraient l'être grâce à une évaluation à partir des exercices antérieurs ou des moyennes du secteur, selon la typologie des commerces, afin non pas d'aboutir à une forme d'aide d'urgence mais bien à la compensation intégrale des pertes.

- 1) **Aussi, nous demandons à ce qu'une compensation intégrale des pertes soit mise en œuvre par l'Etat pour les commerces de proximité.** Nous vous invitons à ouvrir ces discussions avec les différents protagonistes au premier rang desquels les acteurs du secteur de l'assurance.

Des protocoles sanitaires peuvent être mis en œuvre de façon efficace pour éviter l'écroulement de toute cette économie, capitale pour la vitalité de nos centres-villes et nos cœurs de bourgs.

- 2) Aussi, nous demandons à ce qu'un protocole sanitaire strict puisse être mis en œuvre pour **permettre la réouverture des commerces de centre-ville**, avec un dispositif tel que des prises de rendez-vous.
- 3) **Nous demandons à ce que la réouverture des commerces de proximité ait lieu dès le 27 novembre prochain**, afin de faire face aux promotions du « blackfriday » sur le commerce en ligne.



Les maires font ce qu'ils peuvent, avec les outils dont ils disposent : des agglomérations attribuent des aides au paiement du loyer et au remboursement de crédit ; d'autres repoussent les échéances de paiement de la CFE ; d'autres encore créent des plateformes de e-commerce pour leurs habitants, en accompagnant ainsi techniquement et financièrement les commerçants grâce à la digitalisation de leurs activités. La région se mobilise, les départements aussi.

Mais en cette période d'état d'urgence sanitaire, il nous faut aller plus loin, en trouvant des réponses exceptionnelles. Les collectivités locales sont prêtes à aider le tissu local économique. Des aides d'urgence ponctuelles doivent pouvoir être mises en œuvre pendant l'état d'urgence sanitaire ! Il en va de l'avenir de nos communes, et de l'attractivité de notre région capitale. La loi sur l'état d'urgence a permis de déroger à certaines règles, afin de répondre à un contexte de crise exceptionnelle. Des marges de manœuvre existent mais elles sont insuffisantes.

- 4) Aussi, **nous demandons à ce que les communes et les agglomérations puissent, pendant l'état d'urgence sanitaire, avoir la possibilité d'attribuer des aides économiques directes aux commerces en difficultés dans leurs communes.** Nous sommes prêts à participer à son élaboration.
- 5) Aussi, **nous demandons à ce que les préfetures et particulièrement les DGFIP reçoivent des instructions d'assouplissement sur les procédures de contrôle de légalité, s'agissant des innovations locales des communes qui cherchent à aider financièrement leurs commerces de proximité.**

Les maires que nous sommes sont à votre disposition pour échanger afin de faire avancer ces questions cruciales.

Espérant que nos demandes retiendront votre attention, nous vous prions d'agréer, monsieur le Premier ministre, l'expression de notre très haute considération.

Stéphane Beudet, président de l'Association des Maires d'Ile-de-France
Luc Carvounas, président de l'Association des Maires du Val de Marne
Daniel Fargeot, président de l'Union des Maires du Val d'Oise
Francisque Vigouroux, président de l'Union des Maires de l'Essonne
Philippe Laurent, président de Centre-Ville en Mouvement, secrétaire général de l'Association des Maires de France

Et les maires du Conseil d'Administration de l'AMIF :

Eddie Aït, maire de Carrières-sous-Poissy
Julien Bachard, maire de Saint-Gratien



Dominique Bailly, maire de Vaujours
Laurent Baron, maire du Pré-Saint-Gervais
Vincent Bedu, maire de Santeny
Eric Berdoati, maire de Saint-Cloud
Dany Boyer, maire d'Angervilliers
Luc Carvounas, maire d'Alfortville
Thomas Chazal, maire de Vigneux-sur-Seine
Hervé Charnallet, maire d'Orgeval
Raphaël Cognet, maire de Mantes-la-Jolie
Hélène de Comarmond, maire de Cachan
Rolin Cranoly, maire de Gagny
Yann Dubosc, maire de Bussy-Saint-Georges
Jean-Philippe Dugoin-Clément, maire de Mennecy
Bernard Gauducheau, maire de Vanves
Jean-Philippe Gautrais, maire de Fontenay-sous-Bois
Hervé Gicquel, maire de Charenton-le-Pont
Aurélie Gros, maire de Le Coudray-Montceaux
Stephen Hervé, maire de Bondy
Vincent Jeanbrun, maire de L'Haÿ-les-Roses
Christian Leclerc, maire de Champlan
Charlotte Libert, maire de Vincennes
Jacques J.P. Martin, maire de Nogent-sur-Marne
Mireille Munch, maire de Ferrières-en-Brie
Jean-François Oneto, maire d'Ozoir-la-Ferrière
Arnaud Péricard, maire de Saint-Germain-en-Laye
Frédéric Petitta, maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Agnès Pottier-Dumas, maire de Levallois
Bernard Rigault, maire de Moussy-le-Neuf
Christian Robache, maire de Montévrain
Philippe Rouleau, maire d'Herblay-sur-Seine
André Santini, maire d'Issy-les-Moulineaux
Igor Semo, maire de Saint-Maurice
Patricia Tordjman, maire de Gentilly
Jean-François Vigier, maire de Bures-sur-Yvette
Jean-Marie Vilain, maire de Viry-Châtillon
Sinclair Vouriot, maire de Saint-Thibault-des-Vignes

